



Entre les soussignés,

Association GARD'ALI
2 impasse Antoine Bertin
Trois Mares
97430 LE TAMPON
SIRET : 841 943 004 00017
Code organisateur : 974ORG0777
Email : gardali3mares@gmail.com
Tél : 06 92 19 55 38

Dénommé ci-après,

ET

M./Mme

Demeurant

Dénommé ci-après l'adhérent,

L'Association GARD'ALI et l'adhérent ci-dessus dénommés sont appelés ensemble « les parties », ou séparément « la partie ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 01 - Objet

Le présent contrat est un accord d'engagement ayant pour objet la mission suivante :

- Garderie Périscolaire

Article 02 - Durée

Cet accord d'engagement est conclu pour une durée de 12 mois correspondant à une année scolaire de 08/N à 07/N+1.

Il débutera le.....et se terminera le

Il n'est pas renouvelable tacitement.



Article 03 - Modalités d'exécution

L'Association GARD'A LI s'engage à réaliser la mission qui lui est confiée par l'adhérent de la meilleure manière, et en respectant la réglementation et la législation en vigueur, ainsi que les normes applicables. (DRAJES)

Pour ce faire, il mobilisera tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission, tels que la constitution d'une équipe ou l'utilisation d'outils adéquats.

De son côté, l'adhérent a l'obligation de collaborer. Ainsi, il s'engage à fournir en temps utile l'ensemble des informations dont l'Association GARD'A LI a besoin pour réaliser la mission. (Jugement en cas de garde alternée, PAI...)

De même, il l'informera dans les plus brefs délais de toute décision impactant sa mission.

(Changement de coordonnées, de situation maritale, personne habilité à récupérer l'enfant...)

Dans certains cas, il pourra fournir au l'Association GARD'A LI l'accès à des documents sensibles. Quoi qu'il en soit, l'Association GARD'A LI est tenu à une obligation de moyens et non de résultats.

Article 04 - Paiement

Pour la réalisation des prestations définies à l'Article 1 ci-dessus, l'adhérent devra verser à l'Association GARD'A LI les sommes décrites ci-dessous à payer de la manière suivante :

20,00 € : Adhésion pour l'année scolaire en cours

90,00 € pour les mois suivants de Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Février, Mars, Avril, Mai et Juin

45,00 € pour les mois d'Août et Janvier N+1

25,00 € pour le mois de Juillet N+1

Les sommes décrites ci-dessus sont par enfant.

Les sommes prévues ci-dessus seront payées par virement ou chèque le 25 de chaque mois.

Article 05 : Défaut de paiement :

- L'association GARD'A LI se réserve le droit de modifier les tarifs à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d'adhésions et/ou des charges liées à celle-ci (nombres d'encadrant, équipements...)
- Les cotisations mensuelles sont exigibles et redevables en totalité, un mois commencé est dû.
- L'année scolaire commencée est redevable en totalité.
- Sans paiement des sommes dues une relance sera adressée à l'adhérent par mail, lui accordant un délai de régularisation.



- En cas de défaut de paiement, une procédure de recouvrement sera établie auprès d'un huissier qui sera à la charge de l'adhérent pouvant être radié de pleins droits.

Article 05 : Exclusion et réinscription :

L'Accueil Périscolaire peut prononcer l'exclusion définitive ou temporaire pour :

- Comportement incorrect des adhérents (enfants, parents) envers l'ensemble du personnel de l'Association GARD'A LI.
- En cas de non-respect des adhérents (enfants, parents) à l'un des articles du Règlement Intérieur.
- L'association GARD'A LI se réserve le droit de ne pas accepter une futur adhésion en cas de non-respect de l'un des articles du Règlement Intérieur et en cas de défaut de paiement.

FAIT À.....

Le.....

Signature du parent adhérent, avec la mention lu et approuvée

Un exemplaire pourra être envoyé par mail à la demande d'adhérent